

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LARAGNAIS

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22/06/05 PROCES-VERBAL

Le vingt deux juin deux mille cinq, à vingt heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué le 15 juin 2005 s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL.

Nombre de membre en exercice : 16

Nombre de présents : 15

Secrétaire de séance : Patricia MORHET RICHAUD

Etaient présents : Monique ROUY, Philippe ROUX, Michel JOANNET, Henriette MARTINEZ, Claude MORHET, Patricia MORHET RICHAUD, Pierre FAY, Henri MEVOLHON, Edmond POLDER, Charles AILLAUD, Paul VOLTO, Roger BOURG, Roger FEBVRE.

Absents excusés : Roger BANCELIN, Christian DECORY représenté par son suppléant André GERVASONI, Anicq LECOCQ représentée par sa suppléante Annick RAOUX.

Ordre du jour :

- Etudes complémentaires de faisabilité des ZA d'intérêt communautaire : choix des prestataires et demande de subvention
- Dématérialisation des marchés publics : demande de subventions
- Acquisition d'un véhicule de service
- Marché de travaux d'aménagement de la Maison des Services Publics
- Questions diverses.

Mme la Présidente propose en début de séance d'ajouter 2 autres délibérations à l'ordre du jour :

- Encaissement chèque La Poste / Remboursement de TVA
- Projet de diversification et d'amélioration de l'accès aux services publics dans les domaines de l'emploi et de la formation / demande de subventions

La proposition est acceptée par l'ensemble des conseillers communautaires.

→ *Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.*

1) Etudes complémentaires de faisabilité des ZA d'intérêt communautaire : choix des prestataires et demande de subvention

Par délibération en date du 31 mars 2005, le Conseil Communautaire a confié à la DDE la réalisation d'une étude de faisabilité concernant le projet de création des 2 zones d'activités d'intérêt communautaire : l'une sur la commune de Laragne Montéglin (ZA du Plan Les grands Champs), et l'autre sur la commune du Poët (ZA des Blaches).

Pour pouvoir conduire ce travail de façon optimale, des données complémentaires doivent être fournies à la DDE et notamment un relevé topographique de la ZA du Plan et une étude des sols de la ZA des Blaches.

Concernant le relevé topographique, 9 géomètres ont été consultés. Après analyse des propositions, il apparaît que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle présentée par le cabinet OHNIMUS au prix de 9.100 € HT soit 10.883,60 € TTC.

Concernant les études de sols, 8 bureaux d'études ont été consultés. Après analyse des propositions, il apparaît que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle présentée par le bureau d'études TETHYS au prix de 4.868 € HT soit 5.822,13 € TTC.

Le Conseil Communautaire :

- 1) autorise la Présidente à signer un marché avec le cabinet ONHIMUS pour la réalisation de relevés topographiques sur la ZA du Plan les Grands Champs ;
- 2) autorise la Présidente à signer un marché avec le bureau d'études TETHYS pour la mise en œuvre d'études de sols sur la ZA des Blaches ;
- 3) sollicite le Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 6.984 € dans le cadre de la réalisation de l'opération.

2) Dématérialisation des marchés publics : demande de subventions

Afin de répondre aux dispositions prévues à l'article 56 du Code des Marchés Publics, la CCL a signé pour 2 ans un contrat de location d'une plateforme de dématérialisation des marchés publics avec le groupe Moniteur (plateforme Achatpublic.com) pour un montant de 2.400 € HT soit 2.870,40 € TTC.

Le contrat correspond à la dématérialisation de 16 marchés à procédure formalisée. La plateforme pourra être utilisée par la CCL et l'ensemble de ses communes membres.

La CCL a par ailleurs procédé à l'acquisition d'un ordinateur portable et d'un vidéo projecteur avec écran qui seront mis à disposition des Commissions d'Appel d'Offres de chaque commune. Cet investissement s'élève à 2.315 € HT (soit 2.768,74 € TTC).

Dans le cadre du programme « Territoires Numériques » piloté par la Région PACA, le Pays Sisteronais Buëch a déposé une fiche d'action visant à permettre à ses collectivités membres de répondre aux obligations de moyen qui leur sont fixées par la loi en terme de dématérialisation de la commande publique : assurer la sécurité des échanges, faire en sorte que le réseau informatique soit accessible aux entreprises de façon non discriminatoire, garantir la sécurité et la confidentialité des informations.

Compte tenu de l'urgence du dossier, plusieurs communes devant lancer très rapidement des marchés à procédure formalisée, le Conseil Communautaire décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région au titre de « Territoire Numérique » afin de pouvoir assurer dans les plus brefs délais le déploiement technique de la dématérialisation de la commande publique au niveau du Laragnais.

Ce déploiement pourra servir de test pour l'ensemble du Pays Sisteronais Buëch avant son extension à l'ensemble du territoire et la mise en œuvre d'actions de formation mutualisées.

Le Conseil Communautaire approuve le plan de financement de l'action et sollicite l'attribution de subventions les plus élevées possibles de la Région et de l'Europe au titre du programme « Territoire Numérique ».

3) Acquisition d'un véhicule de service

Compte tenu du développement des compétences de la CCL et des nombreux déplacements que sont amenés à faire les élus dans le cadre de leurs fonctions et les agents intercommunaux dans le cadre de leur service, il devient indispensable d'acheter un petit véhicule de service.

8 concessionnaires de véhicules ont été consultés.

Après analyse des propositions reçues, il apparaît que l'offre économiquement la plus avantageuse est celle déposée par le concessionnaire RENAULT pour une CLIO CAMPUS CLIM 1,5 DCI 65 au prix de 9061,45 € HT soit 10.837,50 € TTC. Les frais annexes de mise en circulation du véhicule (carte grise et carburant) s'élèvent à 176 € TTC.

Le Conseil Communautaire :

- 1) autorise la Présidente à procéder à l'acquisition d'une CLIO CAMPUS CLIM 1,5 DCI conformément à l'offre déposée par le concessionnaire RENAULT et à signer tous les documents relatifs à la mise en circulation du véhicule (demande de carte grise et assurance notamment) ;
- 2) précise que ce véhicule est un véhicule de service (et non une voiture de fonction) ;
- 3) décide de fixer ainsi qu'il suit les conditions d'utilisation de ce véhicule :
 - Le véhicule de service pourra être utilisé par l'ensemble des agents et des élus de la CCL titulaires du permis B, au vu d'un ordre de mission.
 - Le véhicule sera équipé d'un carnet de bord mentionnant la date d'utilisation, le nom du conducteur, sa destination, le kilométrage effectué et les éventuels dysfonctionnements constatés. Ce carnet devra être rempli à chaque utilisation du véhicule.
 - En dehors des heures de service, y compris pendant la pause méridienne (sauf ordre de mission particulier) ce véhicule devra être garé dans l'enceinte des locaux de la CCL.

4) Marchés de travaux d'aménagement de la Maison des Services Publics

La CCL a fait l'acquisition de locaux situés rue Pasteur à Laragne Montéglin en vue d'y aménager la Maison des Services Publics / Maison de l'Emploi.

La maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à Eric GERNEZ, architecte.

Le coût prévisionnel de l'opération mentionné dans l'avant-projet définitif est estimé à 230.156 € HT dont 200.400 € HT de travaux et 29.756 € HT d'honoraires.

L'aménagement se décompose comme suit :

- 1 bureau pour l'animatrice coordinatrice du service
- 3 bureaux destinés aux permanences assurées par les partenaires de la MSP
- 1 salle informatique de formation à distance
- 1 point Web
- 1 salle de réunion et de formation aux techniques de recherche d'emploi
- 1 bureau pour la future cellule intercommunale de développement économique.

9 lots ont été définis (démolition et maçonnerie ; étanchéité toiture terrasse ; menuiseries extérieures aluminium ; doublages, cloisons, faux plafonds ; menuiseries intérieures ; carrelages et faïences ; plomberie, chauffage et VMC ; électricité ; peinture).

Le Conseil Communautaire :

- 1) valide le coût estimatif de l'opération et la définition des besoins telles qu'exprimée dans l'avant-projet définitif ;
- 2) autorise la Présidente à lancer l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement ;

- 3) autorise la Présidente à signer les marchés avec les candidats qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres, en application de l'ordonnance du 6 juin 2005.

5) Encaissement chèque La Poste / Remboursement de TVA

Les prestations de communication auprès des usagers destinées à faciliter la mise en œuvre et le développement de la collecte sélective des déchets bénéficient du taux réduit de TVA de 5,5 %, en application des dispositions de l'article 279 h) du Code Général des Impôts.

La Poste a adressé à la CCL un chèque d'un montant de 11,42 € en remboursement de la prestation de distribution des Lettres du Tri effectuée en 2002 et qui avait été taxée par erreur au taux de TVA de 19,6 %.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à encaisser ce chèque.

6) Projet de diversification et d'amélioration de l'accès aux services publics dans les domaines de l'emploi et de la formation / demande de subventions

Dans le cadre du programme « Territoires Numériques » piloté par la Région PACA, le Pays Sisteronais Buëch souhaite déposer une fiche d'actions visant à renforcer, à diversifier et à améliorer l'accès aux services publics dans les domaines de l'emploi et de la formation.

Les objectifs visés par ce plan d'actions développé en partenariat par les EPCI du Pays sont les suivants :

- organiser et diversifier l'utilisation de visio-guichets ;
- coordonner et diversifier localement la formation à distance ;
- bénéficier d'une animation du réseau ;
- diversifier les points d'accès à Internet en faveur de l'emploi et de la formation ;
- coordonner une action collective en direction des jeunes.

La mise en œuvre du projet sera coordonnée par la Communauté de Communes du Serrois. 5 EPCI y participeront : la Communauté de Communes du Serrois et la Communauté de Communes du Laragnais au travers de leurs Maisons de Services Publics, la Communauté de Communes Interdépartementale des Baronnies et le SIVOM de Sisteron au travers d'espaces multimédias et la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oule au travers de la Maison Communautaire. Chaque EPCI sera maître d'ouvrage de l'opération sur son propre territoire.

Pour la Maison des Services Publics du Laragnais, cette action comprend la mise en place d'une salle multimédias, la participation à l'animation du réseau (1/4 de temps) et le suivi des projets NTIC (1/4 de temps).

Le coût estimatif de l'opération pour la CCL est établi comme suit :

- investissement : 20.000 €
- animation : 17.000 €
- TOTAL : 37.000 €

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

- Région / Europe (Territoires Numériques) : 80 % 29.600 €
- Autofinancement : 20 % 3.400 €

Le Conseil Communautaire :

- 1) Approuve le projet global de diversification et d'amélioration de l'accès aux services publics dans les domaines de l'emploi et de la formation présenté par le Pays Sisteronais Buëch dans le cadre du programme « Territoires Numériques » ;
- 2) Approuve la mise en œuvre de cette action sur le territoire de la CCL au travers de la Maison des Services Publics ;
- 3) Valide le coût estimatif de l'opération pour le Laragnais et son plan de financement prévisionnel ;
- 4) Sollicite la Région et l'Europe pour l'attribution de financements à hauteur de 80 % au titre du programme « Territoires Numériques ».

7) Questions diverses

⇒ Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi

La Présidente informe l'Assemblée que M. Jamal SEBBAR a été recruté comme agent de déchetterie dans le cadre du poste créé par la CCL au titre des nouvelles mesures pour l'emploi (contrats CAE).

M. SEBBAR prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2005. Il travaillera le lundi, le mardi, le vendredi et le samedi, jours où la déchetterie connaît le plus d'affluence.